

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0003398

102322

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0507 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TOUNIL MOSTAFA

Date de naissance : 01-01-1944

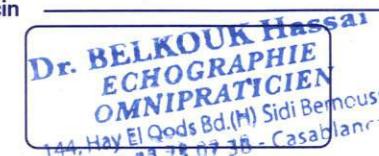
Adresse : HAY AL QODS PER NOUSSI, Résid. AL FAJR

2 M.M. "E" N° 6 PLASA

Tél. : 06 73 17 15 45 Total des frais engagés : 806,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/01/2022

Nom et prénom du malade : TOUNIL MOSTAFA Age : 78 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Oed. sur sp.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 01/01/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02 01 02	C	1	100 m	 Dr. BELKOUK Hassan ECHOGRAPHIE UNIPRATICIEN Bab II Sidi Benouss - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Cherif N. MOUAFRA Hôpital Sidi Boughaba Casablanca	10/01/2018	3061.60 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE C.B.A D'ANALYSES MEDICALES Dr. AMACHKI Abdelaziz	17/01/22	BS 100	100,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan des

O.D.F
PROTHESES DENTAIBLES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hassan BELKOUK

Lauréat de la Faculté
de Médecine de Casablanca

Diplômé D'echographie
Générale de la F. M. C

Diplôme d'Expertise
Médicale de la F. M. C

MEDECINE GENERALE

Tél: 05 22 75 07 38

الدكتور حسن بلکوك

خريج كلية الطب بالمركز الجامعي
ابن رشد بالبيضاء

دبلوم الفحص بالصدى كلية
الطب بالبيضاء

دبلوم الخبرة الطبية
كلية الطب بالبيضاء

الطب العام

الهاتف. ع : 05 22 75 07 38

PPV: 56,30 DH
LOT: 21H24D
EXP: 08/2023

Casablanca ,le :

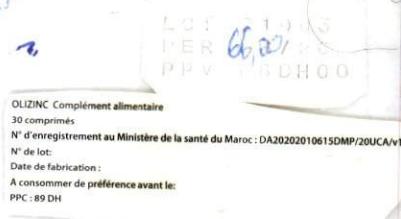
27/01/22

البيضاء في

66,80

TOVINE

MUSCIMOL



7 = 306,60Dhs



Dr. BELKOUK Has
ECHOGRAPHIE
OMNIPRATICIEN
44, Hay El Qods Bd.(H) Sidi Bernoussi
Tél 05 22 75 07 38 - CASABLANCA

شارع نابلス الرقم 144 - حي القدس - سيدى البرنوسي - الدار البيضاء

Boulevard NABOULS N°144, Hay EL QODS - Sidi Bernoussi - CASABLANCA

ORDONNANCE

A

CRM

Le 17/01/2022

Toujours au même

LABORATOIRE C.B.A
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. AMACHKI Abdelaziz

Den



LABORATOIRE CBA D'ANALYSES MEDICALES



Dr Abdelaziz AMACHKI
Médecin Biologiste

لaboratoire
التجانيل الطبية
رسبا

HORMONOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - BACTÉRIOLOGIE - BIOCHIMIE
VIROLOGIE - HÉMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE - SPERMOLOGIE

INPE : 097167308

CASABLANCA le: 17/01/2022

FACTURE N° 0475/22

Médecin **Docteur BELKOUK HASSAN**

Nom du patient **MR TOUILE MOSTAFA**

Examens **- PCRCOVID**

Cotation **B 400**

Montant **400,00 DH**

Arrêtée la présente facture à la somme de: QUATRE CENT DIRHAMS

LABORATOIRE C.B.A
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. AMACHKI Abdelaziz

HORMONOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - BACTÉRIOLOGIE - BIOCHIMIE
VIROLOGIE - HÉMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE - SPERMOLOGIE

Prélèvement du: 17/01/2022 à 10:25
Résultats édités le: 17/01/2022



MR TOUILE MOSTAFA

Dossier N° 22A781

Page: 1/1

INFECTIOLOGIE

Détection du génome du SARS-COV-2 par RT-PCR (covid-19)

Nature du prélèvement	Naso-pharyngé
Type of simple	nasopharyngeal
Passeport/ CIN	B428183
Résultat	POSITIF : Génome du SARS COV-2 détecté
Result	Positive result
CT	23,43

La sensibilité des tests RT-PCR utilisés pour le SARS-Cov-2 varie selon le type de prélèvement et la période à laquelle celui-ci est effectué au cours de la maladie.

un résultat négatif doit être interprété avec prudence et en présence de symptômes évocateurs, une infection à Covid-19 ne peut être totalement exclue

SARS-COV-2 (covid) detected search for SARS-COV VIRUS RNA.

According to OMS recommendations, if the test result is POSITIVE:

- contact your doctor
- remain isolated and respect barrier gestures
- list potentially infected people : family, friends or professionals, in contact during the 48 hours before the onset of signs.

Demande validée biologiquement par: Dr AbdelAziz AMACHKI

Total de pages: 1

LABORATOIRE C.B.A
D'ANALYSES MEDICALES
Dr AMACHKI Abdelaziz